



Compte rendu

Réunion de Bureau du 31 janvier 2019

Présents :

Thibaut Sénéchal *Président*

Emilie Thomé *Vice-Présidente*

Maxime Klimecky *Trésorier*

Valentin Prudhomme *Vice-Trésorier*

Malo Serra *Secrétaire*

Quentin Martin-Cocher *Pôle Théâtre*

Paul-Alain Raynal *Pôle Cinéma, Club Cinéma, Club Radio*

Tobias Bianchi *Club Cuisine*

Ferdinand Le Coz *Club Cuisine*

Jack Dawe

Chrisophe Huet

Absents :

Pierre Pauwels *Communication Externe*

Adélie Colomer *Club Cinéma*

Lieu de table : Local de l'AA



Trésorie

- Le bilan financier de la semaine est de -130,60 euros. Le montant des entrées s'élève à 26 euros, celui des sorties correspond à un remboursement au pôle voyage et s'élève à 156,60 euros.

Associatif

- Le bureau a continué la discussion du précédent bureau quant à la régulation de l'accès au local de l'association en Résidence 3. Jusqu'à présent, les règles d'accès fixées avec Altéal étaient tacites. Il a été voté à l'unanimité que les clubs sans local attitré auraient droit à ce local, dans la limite de la place disponible, et que la liste d'accès sera construite avec les présidents des clubs concernés. Cependant, toute modification de la liste devra être présentée au bureau.
- Le point a été fait sur l'avancement de l'ameublement du local de l'AA. L'ordinateur demandé est en attente de validation par les Affaires Juridiques, et l'imprimante devrait être livrée courant février. En terme d'ameublement supplémentaire, le bureau demandera une table pour poser le matériel informatique cité plus haut, et un porte-manteau. Le drapeau de l'Association des Arts placardé au mur devra être remplacé pour ne plus afficher le désuet logo ; les responsables communication seront mandatés pour cela.
En terme de décoration, chacun cherchera des affiches en parallèle des sorties de pôles.
- Le bureau a discuté l'idée d'avoir des horaires de réunion fixes. Si chacun perçoit les avantages de fixer l'heure longtemps à l'avance pour se rendre disponible, le manque de flexibilité inquiète et nous incite à repousser le vote à plus tard, quand nous aurons éprouvé des difficultés à se rassembler.
- Thibaut a créé une mailing list rassemblant l'ensemble des adhérents de l'AA pour faciliter la communication. Puisqu'il faudrait la mettre à jour à chaque nouvelle adhésion et que peu d'occasions de s'en servir se présenteront avant la prochaine AG, il a



été voté à l'unanimité d'y revenir plus tard.

- Suite à des cotisations qui s'étaient faites sans vraiment de protocole d'inscription, le bureau a discuté du droit à faire cotiser. Il a été voté que si l'ensemble des organisateurs de sortie de pôles pourront faire cotiser, la modification de la liste des adhérents reste réservée aux membres du bureau. D'où l'importance d'une communication bien huilée.

Pôles

Théâtre Le bureau a voté à l'unanimité le rajout de 5 places à 13 euros, payées 6 euros par les adhérents, pour la représentation du *Père Noël est une ordure* du 6 février. Quentin a également récupéré l'argent pour deux sorties déjà votées par le précédent bureau.

Cinéma Le bureau a voté à l'unanimité l'achat de 10 places pour la projection le 6 février de *If Beale Street Could Talk*, coûtant 5 euros, payées 3 euros par les adhérents.

Classique Le bureau a voté à l'unanimité l'achat de 20 places à 5 euros, payées 3 euros, pour un concert de Brahms et Schumann le 8 février.

Clubs

Cinéma Paul-Alain Raynal a représenté la présidente du club Adélie Colomer pour sa demande d'abonnement Netflix pour le club. Il a été décidé qu'aucune décision ne serait prise en l'absence d'Adélie.

Cuisine Tobias Bianchi et Ferdinand Le Coz sont venus présenter leurs plans pour leur 1001 euros disponibles, qui comprennent environ 700 euros de reliquat. Le premier projet nouveau consisterait en la venue de chefs pour accompagner l'apprentissage. La seconde, et non la moindre, mettrait en place une antenne "kebab" pour le club cuisine. Cette section du club, qui proposerait des Kebabs comme Croust'ISAE propose des baguettes, exigerait au lancement 1200 euros selon les estimations des membres du club.



Selon eux, la mise en place de cette section ne pénaliserait pas le club Cuisine actuel ni ne le priverait de membres. Il a été décidé que les règles légales seraient étudiées dans la semaine pour parvenir à une décision dans une réunion prochaine.

Radio La convention pour le Local a été signée avec Altéal. Les meubles présents sont en l'état inutilisables (armoires verrouillées) ou inutiles (meuble comptoir de bar). Puisque recouvrir le local de mousse anéchoïque potentiellement inflammable est difficilement compatible avec les normes de sécurité d'Altéal, Paul-Alain s'oriente vers l'utilisation d'un paravent d'isolation, amovible. Une partie du matériel technique pourrait être prêtée par la Muzak, et couverte par un chèque de caution.

Questions Diverses

- Thibaut a relu plein d'étonnement les clauses du contrat conclu entre l'AA et Lydia. En effet, les deux partis ne respectent pas les clauses, l'AA n'envoyant aucun rapport de communication et Lydia ne payant pas les 200 euros de subvention prévues. Pour une prochaine réunion et afin d'adopter un comportement adapté, il a été décidé de demander à l'AE et l'AS quelle était leur posture sur le sujet.

Fin du compte rendu.